

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 19 décembre 2024 à 9 h
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François LIMOGES, Maire d'arrondissement
Monsieur Jocelyn PAUZÉ, Conseiller du district de Marie-Victorin
Madame Ericka ALNEUS, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur François Limoges, maire d'arrondissement.

ABSENCES :

Madame Josefina BLANCO, Conseillère du district de Saint-Édouard
Madame Dominique OLLIVIER, Conseillère du district du Vieux-Rosemont

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, des sports, des loisirs, et du développement social
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 9 h 11.

CA24 26 0283

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 décembre 2024

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 décembre 2024, à 9 h, tel que soumis.

Adoptée.

10.01

10.02 - Point d'information

Aucune prise de parole.

10.03 - Période de questions du public

En l'absence de public, la période de question n'a pas lieu.

CA24 26 0284

Approuver le projet de 2e prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Bonaventure, pour une période de 50 mois non consécutifs, à compter du 1er janvier 2025, des locaux d'une superficie approximative de 650 m², situés au 5205, rue Saint-Zotique Est, à des fins d'activités communautaires et de loisirs, pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour un loyer total de 166 409,59 \$, non taxable - Bâtiment 8781

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'approuver le projet de 2e prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Bonaventure, des locaux situés au 5205, rue Saint-Zotique Est, d'une superficie d'environ 650 m², à des fins d'activités communautaires et de loisirs, pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie, pour une période de 50 mois non consécutifs, à compter du 1er janvier 2025. La dépense totale est de 166 409,59 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Adoptée.

20.01 1246025008

CA24 26 0285

Accepter une aide financière de 14 000 \$ de « Sport et loisir de l'île de Montréal », afin de soutenir des activités de prêt d'équipement hivernal dans le parc Lafond et le parc du Pélican de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la saison 2025 dans le cadre du programme « Circonflexe » de « Sport et loisir de l'île de Montréal » - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 14 000 \$

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'accepter une aide financière de 14 000 \$, taxes incluses, provenant de l'organisme « Sport et loisir de l'île de Montréal » afin de faire de l'achat d'équipements et ainsi bonifier l'offre de prêt dans les Stations loisir du parc Lafond et du parc du Pélican pour la saison hivernale 2025;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 14 000 \$;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la tenue d'activités de prêt d'équipement au bénéfice de la population;

D'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

30.01 1247178010

CA24 26 0286

Autoriser une dépense de 4 875 \$, taxes en sus, pour la participation du maire et de deux élues aux Assises 2025 de l'Union des municipalités du Québec, qui aura lieu du 14 au 16 mai 2025, au Centre des Congrès de Québec

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 4 875 \$, taxes en sus, pour les frais relatifs à la participation des membres suivants aux Assises 2025 de l'Union des municipalités du Québec, qui auront lieu du 14 au 16 mai 2025, au Centre des Congrès de Québec :

- Monsieur François Limoges, maire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie
- Madame Josefina Blanco, conseillère de Ville - district Saint-Édouard
- Madame Ericka Alneus, conseillère de Ville - district Étienne-Desmarteau

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

Adoptée.

30.02 1247059006

CA24 26 0287

Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) » (RCA-193), relatif à la tarification des permis, biens et services offerts par l'Arrondissement

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 novembre 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 2 décembre 2024;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) » (RCA-193), relatif à la tarification des permis, biens et services offerts par l'Arrondissement.

Adoptée.

40.01 1247853001

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 9 h 13.

François LIMOGES
Maire d'arrondissement

Arnaud SAINT-LAURENT
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement
tenue le 3 février 2025.